

DOCUMENT RESUME

ED 389 932

CE 070 470

TITLE Framework and Quality Standards for Adult Literacy Education in Ontario = Cadre de responsabilisation et normes de qualite des programmes d'alphabetisation des adultes en Ontario.

INSTITUTION Ontario Training and Adjustment Board, Toronto.

REPORT NO ISBN-0-7778-3617-3; ISBN-0-7778-3621-1

PUB DATE [95]

NOTE 42p.

PUB TYPE Guides - Non-Classroom Use (055) -- Multilingual/Bilingual Materials (171)

LANGUAGE English; French

EDRS PRICE MF01/PC02 Plus Postage.

DESCRIPTORS *Accountability; Adult Basic Education; Adult Literacy; Basic Skills; Developed Nations; Foreign Countries; Lifelong Learning; *Literacy Education; *Standards

IDENTIFIERS *Ontario

ABSTRACT

This publication reprints the text of the Accountability Framework for the Adult Literacy Education System and Core Quality Standards for Programs in Ontario. The framework describes how the Ontario Training and Adjustment Board (OTAB) is accountable to Ontario's adult literacy education system and explains how OTAB-funded programs are accountable to OTAB. The framework includes definitions of literacy education and literacy. It lists guiding principles in these categories: belief in learners, respect for racial and cultural diversity, lifelong learning and adult training, adequate and appropriate service provision, and integrated services. A vision statement follows. These systemwide objectives are defined with strategies to reach the goals: lifelong learning; accessible, learner-centered literacy programs and services; diversity and equity in employment and participation; literacy education system; program evaluation; recognition of learning; and literacy practitioner training. The final section defines core quality standards: program mission; community focus; program commitment to learners; learner commitment to program; respect for learners; learner-centered approaches and methods; access and equity; learning assessment; instruction time; ratio of learners to instructors; learning materials; practitioner training; outreach; support services; organizational links; program accountability; administrative accountability; and program evaluation. A French language version is provided. (YLB)

 * Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
 * from the original document. *

ED 389 932



U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION
CENTER (ERIC)

- This document has been reproduced as received from the person or organization originating it
- Minor changes have been made to improve reproduction quality

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

S. Birchhead-Kirk

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

Adult Literacy Education in Ontario

BEST COPY AVAILABLE

CE070 470

As someone involved in literacy training in Ontario, you may be aware of some of the important changes which have happened in the past year.

All of them affect you as a literacy practitioner.

OTAB and Literacy Training

In 1993, the Ontario Training and Adjustment Board (OTAB) became responsible for literacy training in this province. The Literacy Branch, formerly with the Ministry of Education and Training, is now a section within OTAB.

Literacy skills are the essential tools people must have to build additional skills. For this reason, the responsibility for literacy education now rests with OTAB.

The Accountability Framework for the Adult Literacy Education System and Core Quality Standards for Programs

In June, 1994, OTAB's Board of Directors unveiled a framework for literacy education in Ontario.

"We are pleased to communicate our approach to literacy and the Board's decision to adopt the framework and standards in total. We would like to thank all those in the literacy field who contributed to the development of this important tool," the Board's Co-chairs said upon its release.

The framework describes how the Board will be accountable to Ontario's adult literacy education system. It also explains how the programs funded by OTAB will be accountable to the Board.

The framework includes definitions of literacy and literacy education, guiding principles, a vision, system-wide objectives and strategies, and core quality standards for literacy training in Ontario. The text is reprinted here for you.

1. **DEFINITIONS OF LITERACY EDUCATION AND LITERACY**

1.1 Literacy education is part of a process or cycle of life-long learning, based on life experience, shared knowledge, and decision-making by learners supported by their instructors. Literacy education contributes to the development of self-knowledge and critical thinking skills. In turn, this development empowers individuals and communities.

1.2 Literacy is the ability to read, write, calculate, speak, and understand, as well as sign (for the Deaf) and communicate in other forms of language, according to need. It is a continuum of these skills necessary for everyday life in the home, at work, in education and in the community.

2. **GUIDING PRINCIPLES**

2.1 **BELIEF IN LEARNERS**

2.1.1 We recognize the knowledge, experience, and life skills that learners bring to literacy learning.

2.1.2 We consider learners to be partners in planning and decision-making for programs and services. Their ideas are valued and they play a meaningful role in setting new directions.

2.2 RESPECT FOR RACIAL AND CULTURAL DIVERSITY

- 2.2.1 We promote racial and cultural diversity in literacy education.
- 2.2.2 We encourage staffing of programs to reflect the racial and cultural diversity of the communities which they serve and support the right of communities to create flexible programs which meet the needs of their diverse population.
- 2.2.3 We recognize the right of Ontarians to literacy education in:
- one of Canada's official languages and
 - a language of origin for Aboriginal peoples or
 - another form of language for people with disabilities.
- 2.2.4 We support the right of Aboriginal peoples to be literate in their own languages as well as in English or French. This affirms the revitalization of Aboriginal culture and the authority of Aboriginal people to determine their literacy needs and programs.
- 2.2.5 We support the right to literacy education in French for francophones. We ensure that literacy education in French will be directed by francophones and that the linguistic and cultural needs of the francophone population will be recognized in all provincial literacy programs. We recognize the intrinsic role of literacy as a means of survival and empowerment for the francophone community in Ontario.
- 2.2.6 We affirm the need of Ontarians to literacy education in their first language, in order to ensure a bridge to English as a Second Language (ESL) or Actualisation linguistique en français (ALF).

2.3 LIFE-LONG LEARNING AND ADULT TRAINING

2.3.1 We recognize literacy as fundamental to any future framework on life-long learning and adult training in Ontario. Our learning system must be adaptable, so that learning can occur where, when, and in the ways it is needed.

2.4 ADEQUATE AND APPROPRIATE SERVICE PROVISION

2.4.1 We recognize that funding should be consistent with objectives.

2.4.2 We recognize that there are different approaches to learning and different organizations which provide learning opportunities. We promote a diverse, community-based network of public, non-profit literacy providers to ensure flexibility in learning opportunities and to support the full range of learning needs.

2.4.3 We encourage all programs to develop or modify curriculum to reflect in an equitable way a culturally and racially diverse society, both genders, and people with disabilities.

2.4.4 We recognize training as a priority for all those participating in the literacy field.

2.4.5 We encourage all programs to accommodate the special access needs of people with disabilities, including the provision of equitable delivery and support services.

2.4.6 We expect all programs to accommodate the needs of women in the provision of appropriate support services.

2.4.7 We ensure adequate access to programs and services for rural Ontarians.

2.5 INTEGRATED SERVICES

- 2.5.1 We promote programs which meet the needs of learners in an integrated way.
- 2.5.2 We advocate that support services should be available to the learner, not tied to a funding program, in order to encourage co-operation and co-ordination between programs and services.
- 2.5.3 We advocate special bridging initiatives to increase timely referrals as well as to promote links between programs.
- 2.5.4 We promote partnerships among the Government of Ontario, OTAB and program providers as well as between program providers and learners.

3. **VISION STATEMENT**

- 3.1 We recognize the right of all Ontarians to literacy education.
- 3.2 We support a commitment by all sectors of Ontario society aimed at universal adult literacy in Ontario by the year 2000.

4. **SYSTEM-WIDE OBJECTIVES AND STRATEGIES**

The Guiding Principles commit us to broad goals in advancing adult literacy in Ontario. During the consultation, participants defined practical objectives and strategies in order to reach these goals. They are a call for joint action addressed to the individuals and organizations with a stake in adult literacy – in government, education, media, business, labour, and the general public.

4.1 LIFE-LONG LEARNING

Objective

To recognize life-long learning as an accepted way of life and as an Ontario policy by the year 2000.

Strategies

Continue to develop co-operative partnerships among literacy organizations, labour, business, industry and government in order to share resources and advocate more effectively

Increase awareness and understanding of literacy issues, programs, and learners' needs with the support of the media.

Recognize literacy as an integral component of training and economic development as well as life-long learning.

Recommend that the Government of Ontario proclaim an Ontario literacy policy with literacy education established as a right of all Ontarians.

Upon review of the recommendations of the Royal Commission on Learning, recommend that the Ontario Government consider legislating the right of adults in Ontario to access adult education, from literacy and numeracy skills at the most basic levels through to the skills generally required to complete secondary school education.

4.2 ACCESSIBLE, LEARNER-CENTRED LITERACY PROGRAMS AND SERVICES

Objective

To make literacy programs and services available to everyone who needs them.

Strategies

Provide consistent, adequate, long-term funding to ensure a high quality, stable delivery system.

Negotiate with Human Resources Development (HRD) Canada to fund literacy delivery in Ontario in partnership with OTAB and ensure that this partnership is reflected in any relevant future agreements between the federal and provincial governments.

Continue to develop a partnership between the literacy community, human service organizations, and equity groups, inside and outside government, to establish support services which ensure access and equity among learners.

Ensure access to literacy education services without regard for attachment or potential attachment to the labour force.

Encourage learner participation at all levels of literacy organizations and throughout the literacy education system.

Further develop approaches which meet the specific learning needs of individuals, communities, and other groups, particularly women, racial minorities, people with disabilities, francophones, Aboriginal peoples, and other cultural minorities.

Assist Aboriginal peoples to develop standard, literary forms of Aboriginal languages as the basis for producing learning materials in these languages.

Establish and implement whenever possible an effective first language literacy program for those whose first tongue is not English or French.

Develop distance education models for literacy education in French and in English, in co-operation with commercial and public television, Contact North, and other appropriate organizations, and seek private sector funding partnerships to finance programming.

4.3 DIVERSITY AND EQUITY IN EMPLOYMENT AND PARTICIPATION

Objective

To ensure access and equity for all learners, literacy practitioners and other participants in literacy education.

Strategies

Increase representation of racial and cultural minorities as well as people with disabilities, at staff and volunteer levels in literacy organizations, through improved recruitment practices.

Implement equity policies in literacy organizations.

4.4 LITERACY EDUCATION SYSTEM

Objective

To establish a well coordinated, effective, comprehensive, seamless literacy education system which shares resources, identifies and responds to gaps, and avoids duplication.

Strategies

Within communities:

Co-ordinate community support services to ensure that the learners' self-identified needs are met.

Develop linkages between key partners and programs to meet the needs of learners and communities as well as to facilitate learner mobility.

Ensure that assessment is available to all learners to determine their literacy levels and needs and to refer them to appropriate programs.

Provincially:

Establish articulation agreements among training providers to ensure standards for all literacy education.

Review and further develop network supports, such as an easily accessible, user-friendly data base and hotlines, to facilitate the referral to appropriate literacy or other preparatory skills training programs.

4.5 **PROGRAM EVALUATION**

Objective

To establish core quality standards and methods of evaluation for literacy education and to implement them in all programs and services.

Strategies

Develop a comprehensive and understandable accountability framework for all partners in literacy provision.

Develop methods for measuring program success and for maintaining accountability relationships.

Adapt core standards or develop and implement additional standards specific to particular delivery sectors and cultural/linguistic groups.

Develop methods for evaluating learner progress on an on-going basis.

Ensure regular evaluation with input from participants, instructors and other stakeholders to help each literacy program achieve its own goals and meet core quality standards.

Undertake a province-wide system evaluation when program evaluation and appropriate learner assessment methods have been implemented in all delivery sectors.

Research and analyze all program models to determine outstanding delivery methods and content.

4.6 RECOGNITION OF LEARNING

Objective

To implement a system for recognizing and accrediting the foundation skills of adults at all learning levels.

Strategies

Establish a coordinated approach in consultation with all deliverers to measure learners' progress, including the ability to apply skills in new settings.

Work in co-operation with the Ministry of Education and Training to introduce a provincially recognized certification system for adult preparatory programs which:

- respects individual needs and goals;
- provides recognition at all levels of preparatory programs; and
- provides a provincially recognized adult accreditation for completion of upper level basic skills programs.

Market the value of accreditation to post-secondary training institutions and employers.

4.7 LITERACY PRACTITIONER TRAINING

Objective

To establish a coordinated, effective, seamless and comprehensive system to train literacy practitioners and other participants in literacy organizations and to recognize their experience and training.

Strategies

Develop a continuum of courses to meet the diverse needs of literacy practitioners.

Develop accessible in-service training for all practitioners.

Provide adequate and appropriate training to prepare literacy practitioners to work with adults with disabilities and to recognize learning disabilities.

Offer training which enables practitioners to assess and appropriately respond to the range of learning styles of participants in literacy programs.

Establish a means of formally recognizing initial and on-going training for practitioners.

5. CORE QUALITY STANDARDS

PREAMBLE TO THE CORE QUALITY STANDARDS

- Evaluation will be used to help programs improve. It will be done in the context of the financial, human, and professional resources available.
- We believe that programs need stable, adequate funding.
- OTAB and the literacy field will review the core quality standards periodically to ensure that the needs of all participants, programs, and sectors are met.

5.1 PROGRAM MISSION

A quality literacy program has a clearly written statement of mission and objectives which it follows and shares with the people involved in the program and with other stakeholders in the community.

5.2 COMMUNITY FOCUS

A quality literacy program is rooted in the community it serves. Learners participate in decisions that affect them and their communities. The program reflects its own philosophy and objectives, and strengthens individuals, their communities, and their cultural identity.

5.3 PROGRAM COMMITMENT TO LEARNERS

A quality literacy program values, plans for and provides opportunities for learners to increase literacy and numeracy skills, life skills, critical thinking and problem-solving.

5.4 LEARNER COMMITMENT TO PROGRAM

A quality literacy program asks for a realistic commitment of time and effort from learners to meet their identified goals.

5.5 RESPECT FOR LEARNERS

A quality literacy program maintains a good rapport and promotes mutual respect among learners, practitioners, and others in the organization. Programs provide a supportive learning environment, respect for learners' privacy, and constructive feed-back on achievements.

5.6 LEARNER-CENTRED APPROACHES AND METHODS

A quality literacy program uses approaches and methods that respect learners as individuals and that are learner-centred. It supports learners to participate individually and collectively in order to take control of their learning.

5.7 ACCESS AND EQUITY

A quality literacy program respects differences. It has structures and supports in place to increase access and equitable outcomes and to help learners from all backgrounds reach their goals.

5.8 LEARNING ASSESSMENT

A quality literacy program evaluates learners' progress on an on-going basis. The process involves the learners and contributes to their development.

5.9 INSTRUCTION TIME

A quality literacy program offers instruction often enough and long enough to allow learners to make reasonable progress toward their literacy goals. The frequency and duration of a program may vary according to learner needs and objectives as well as to the resources available to programs.

5.10 RATIO OF LEARNERS TO INSTRUCTORS

A quality literacy program has a ratio of learners to instructors which is appropriate to learners' needs and levels as well as to the mode of instruction.

5.11 LEARNING MATERIALS

A quality literacy program uses a wide variety of learning materials which are consistent with the program's philosophy, suitable for adults, and relevant to learners' needs. The materials are in accord with the Ontario Human Rights Code.

5.12 PRACTITIONER TRAINING

A quality literacy program has practitioners trained in adult education with a focus on basic education. They have initial and on-going training.

5.13 OUTREACH

A quality literacy program uses positive and effective strategies to attract learners and other participants.

5.14 SUPPORT SERVICES

A quality literacy program helps learners get the support services they need, either in the program or in the community. For example, these services are transportation, child care, counselling, assessment, and information and referral for economic, cultural and social needs.

5.15 ORGANIZATIONAL LINKS

A quality literacy program has community and organizational links:

- to meet program goals;
- to help learners move successfully from one educational program to another, to greater community involvement, to further training, or to employment;
- to integrate and strengthen literacy delivery at the local level; and
- to ensure that literacy education is integrated within the broader educational and training system.

5.16 PROGRAM ACCOUNTABILITY

A quality literacy program does what it says it will do. It is accountable to its learners, sponsoring organizations, partners, community, and funders. All stakeholders, not only program staff, are accountable for the success of the program.

5.17 ADMINISTRATIVE ACCOUNTABILITY

A quality literacy program develops and maintains sound financial and administrative systems in order to provide accurate and timely program, statistical and financial information.

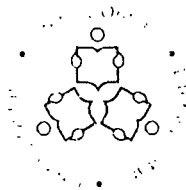
5.18 PROGRAM EVALUATION

A quality literacy program evaluates its effectiveness annually. Evaluation of the program is a participatory and continuous process.

Currently, there are 13 literacy organizations piloting OTAB's 18 core quality standards. These organizations will use findings from the pilots to evaluate their own programs and services. These findings will eventually help all OTAB supported programs to evaluate themselves.

OTAB Councils

OTAB Councils are to review and evaluate OTAB's programs, services, and delivery systems, including literacy. Following this review, Councils may make recommendations to OTAB's Board of Directors.



Connecting to Literacy

To contact one of the many groups in Ontario that offers literacy training:

- Look under **LEARN** in the Yellow Pages of your telephone book for the group which can help you find programs near you.
- Call the **OTAB Hotline** at 1-800-387-5656. The **OTAB Hotline** will answer your questions about literacy training and programs and can give you the phone number of an organization you can contact.

For more information about the Framework, or to order more copies of this and other brochures about literacy, contact:

LITERACY SECTION

Ontario Training and Adjustment Board
625 Church Street, 3rd Floor
Toronto, ON M4Y 2E8

(416) 326-5482

(416) 326-5505 (fax)

(416) 326-5493 (TDD)

Please allow four weeks for delivery.

Disponible en français : Cadre de responsabilisation et normes de
qualité des programmes d'alphabétisation des adultes en Ontario

ISBN 0 7778 3621 1



Ontario Training
and Adjustment Board
Conseil ontarien de
formation et d'adaptation
de la main-d'œuvre



100% Post Consumer Recycled Paper Printed in Canada

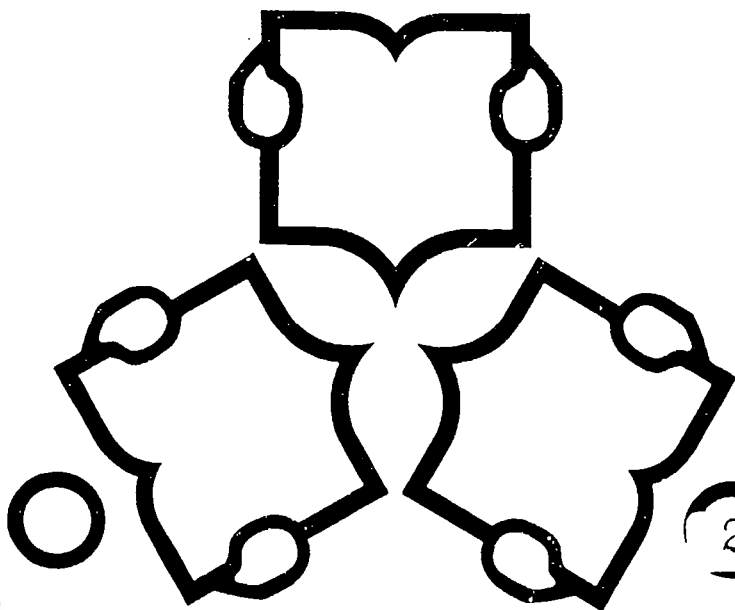
Printed using Soy or Vegetable based inks ISBN 0 7778 3617 3



OTAB
COFAM

Ontario
Text
Collection
The
University of
Toronto
Library
128 St. George Street
Toronto, Ontario
M5S 1A5

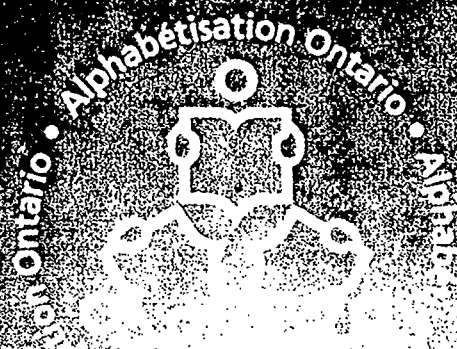
Literacy Ontario



20

• Literacy

BEST COPY AVAILABLE



Cadre de responsabilisation
et normes de qualité des
programmes

d'alphabétisation
des adultes en
Ontario

BEST COPY AVAILABLE

Comme alphabétiseur ou alphabétiseuse en Ontario, vous êtes sans doute au courant des changements importants qui ont été apportés au cours de la dernière année.

Tous ces changements vous concernent.

Le COFAM et l'alphabétisation

En 1993, le Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre (COFAM) a hérité du dossier de l'alphabétisation en Ontario. La Direction de l'alphabétisation, qui relevait antérieurement du ministère de l'Éducation et de la Formation, est maintenant une section de la Direction de l'alphabétisation et de la préparation à l'emploi du COFAM.

La lecture et l'écriture sont les capacités de base essentielles à l'acquisition de toutes les autres connaissances. C'est pour cette raison que l'alphabétisation relève aujourd'hui du COFAM.

Le cadre de responsabilisation du système d'alphabétisation des adultes et les normes fondamentales de qualité des programmes

En juin 1994, le conseil d'administration du COFAM a rendu public un cadre de responsabilisation pour l'alphabétisation des adultes en Ontario.

«Nous sommes heureux de communiquer notre vision de l'alphabétisation et la décision du conseil d'adopter la totalité du cadre de responsabilisation et des normes. Nous aimerions remercier tous les membres du secteur de l'alphabétisation qui ont contribué à la rédaction de cet important document,» ont déclaré les co-présidents du conseil au moment de sa publication.

Le document décrit la responsabilité du conseil à l'égard du système d'alphabétisation des adultes en Ontario. Il explique aussi comment les programmes financés par le COFAM devront à leur tour être redevable au conseil.

Le document comprend une définition de l'alphabétisation et de l'alphabétisme, des principes directeurs, de la vision d'ensemble, des objectifs et stratégies d'ensemble, et des normes fondamentales de qualité de l'alphabétisation en Ontario. Le texte est reproduit ici à votre intention.

1. DÉFINITIONS DE L'ALPHABÉTISATION ET DE L'ALPHABÉTISME

- 1.1 L'alphabétisation fait partie d'un cycle ou d'un processus d'apprentissage continu fondé sur le vécu, le partage des savoirs et la participation décisionnelle des apprenantes et apprenants qui sont appuyés des alphabétiseuses et alphabétiseurs. L'alphabétisation favorise la connaissance de soi et la conscientisation. Ce processus en échange contribue à l'acquisition et à la croissance du pouvoir de l'individu et de la collectivité.
- 1.2 L'alphabétisme comprend la lecture, l'écriture, le calcul, l'expression orale et la compréhension, la langue des signes (pour les personnes sourdes) et la communication par d'autres formes de langage, selon le besoin. Il est un continuum d'aptitudes nécessaires à la vie quotidienne au foyer, au travail, aux études et dans la communauté.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

- 2.1 RECONNAISSANCE DE L'APPRENANTE ET DE L'APPRENANT
- 2.1.1 Nous reconnaissons le bagage de connaissances et d'expériences personnelles que les apprenantes et apprenants apportent à l'alphabétisation.

2.1.2 Nous considérons que les apprenantes et apprenants sont des partenaires dans la planification et la prise de décisions concernant les programmes et services. Nous tenons compte de leurs idées et ils jouent un rôle important dans l'établissement de nouvelles orientations.

2.2 RESPECT DE LA DIVERSITÉ RACIALE ET CULTURELLE

2.2.1 Nous favorisons la diversité raciale et culturelle en alphabétisation.

2.2.2 Nous encourageons les fournisseurs de programmes à utiliser du personnel qui représente la diversité raciale et culturelle des communautés desservies et nous encourageons les communautés à se prévaloir du droit de créer des programmes souples qui répondent aux besoins de leurs diverses collectivités.

2.2.3 Nous reconnaissons le droit des adultes en Ontario à l'alphabétisation dans :

- l'une des langues officielles du Canada,
- l'une des langues d'origine pour les peuples autochtones ou
- une autre forme de langage pour les personnes handicapées.

2.2.4 Nous soutenons le droit des peuples autochtones à s'alphabétiser dans leur propre langue de même qu'en français ou en anglais. Cela revalorise la culture des peuples autochtones et leur capacité de déterminer leurs besoins en matière de programmes d'alphabétisation.

2.2.5 Nous veillons à ce que l'alphabétisation en français soit un droit et soit dirigée par des Francophones, et à ce que les besoins linguistiques et culturels de la population francophone soient reconnus dans tous les programmes provinciaux d'alphabétisation. Nous reconnaissons le rôle intrinsèque de l'alphabétisation comme moyen de survie et d'épanouissement de la communauté francophone en Ontario.

- 2.2.6 Nous soutenons la nécessité d'alphabétiser les Ontariennes et les Ontariens dans leur langue première afin d'assurer la transition vers l'Actualisation linguistique en français (ALF) ou vers l'Anglais, langue seconde (ESL).
- 2.3 **L'ÉDUCATION PERMANENTE ET L'ÉDUCATION DES ADULTES**
- 2.3.1 Nous reconnaissons que l'alphabétisation fait partie intégrante de tout programme d'éducation permanente ou d'éducation des adultes en Ontario. Notre système éducatif doit être adaptable et accessible et permettre que l'apprentissage soit dispensé là où les besoins se font sentir.
- 2.4 **PRESTATION D'UN SERVICE ADÉQUAT ET APPROPRIÉ**
- 2.4.1 Nous reconnaissons que le financement devrait être conforme aux objectifs.
- 2.4.2 Nous reconnaissons qu'il existe différents processus d'apprentissage et différents organismes qui offrent des possibilités de formation. Nous favorisons l'établissement, dans la communauté, d'un réseau diversifié d'organismes d'alphabétisation publics sans but lucratif pour assurer aux apprenantes et apprenants des possibilités de formation flexibles qui répondent à tous leurs besoins.
- 2.4.3 Nous encourageons tous les programmes à établir ou à modifier leurs plans d'étude afin qu'ils tiennent compte, d'une manière équitable, de la diversité culturelle et raciale de la société, et des besoins des hommes, des femmes et des personnes handicapées.
- 2.4.4 Nous reconnaissons comme étant prioritaire la formation de toutes les participantes et de tous les participants à l'alphabétisation.
- 2.4.5 Nous encourageons tous les programmes à tenir compte de l'accessibilité et des besoins spéciaux des personnes ayant un handicap et à assurer notamment une prestation et des services de soutien équitables.

2.4.6 Nous nous attendons à ce que tous les programmes offerts aux femmes mettent à leur disposition les services de soutien dont elles ont besoin.

2.4.7 Nous assurons un accès adéquat aux programmes et services pour les Ontariennes et les Ontariens des régions rurales.

2.5 SERVICES INTÉGRÉS

2.5.1 Nous favorisons les programmes qui intègrent des services appropriés répondant aux besoins des apprenantes et apprenants.

2.5.2 Nous préconisons la prestation de services d'appoint aux apprenantes et aux apprenants qui ne soient pas rattachés à un programme subventionné, afin d'encourager la collaboration et la coordination entre les programmes et les services.

2.5.3 Nous préconisons des initiatives qui augmenteraient la perméabilité des programmes et qui favoriseraient les liens entre ces derniers.

2.5.4 Nous favorisons des partenariats entre le gouvernement de l'Ontario, le COFAM et les organismes d'alphabétisation, de même qu'entre les organismes et les apprenantes et apprenants.

3. VISION D'ENSEMBLE

3.1 Nous reconnaissons le droit de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens à l'alphabétisation.

3.2 Nous soutenons un projet de société visant à enrayer l'analphabétisme en Ontario d'ici l'an 2000.

4. OBJECTIFS ET STRATÉGIES D'ENSEMBLE

Les Principes directeurs contiennent des buts généraux en vue de faire avancer l'alphabétisation des adultes en Ontario. Au cours de la consultation, les participantes et participants ont proposé des objectifs et des stratégies pratiques pour atteindre ces buts. Ils invitent les particuliers et les organismes engagés dans l'alphabétisation des adultes - secteur public, éducation, médias, milieu des affaires, syndicats et grand public - à mener une action commune.

4.1 ÉDUCATION PERMANENTE

Objectif

Reconnaître d'ici l'an 2000 l'éducation permanente comme mode de vie accepté et comme politique de l'Ontario.

Stratégies

Établir et maintenir des partenariats coopératifs entre les organismes d'alphabétisation, les syndicats, les entreprises, l'industrie et le gouvernement en vue d'un partage des ressources et d'une intervention plus efficaces.

Faire mieux connaître et comprendre les questions et programmes d'alphabétisation ainsi que les besoins des apprenantes et des apprenants avec l'appui des médias.

Reconnaître que l'alphabétisation fait partie intégrante de la formation et du développement économique ainsi que de l'éducation permanente.

Recommander que le gouvernement de l'Ontario promulgue une politique ontarienne faisant de l'alphabétisation un droit de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens.

Recommander qu'après avoir passé en revue les recommandations de la Commission royale sur l'éducation, le gouvernement de l'Ontario considère enchâsser dans la loi le droit des adultes à accéder à des programmes d'éducation pour adultes allant de l'alphabétisation de base jusqu'au niveau équivalant à la fin des études secondaires.

4.2 PROGRAMMES ET SERVICES D'ALPHABÉTISATION ACCESSIBLES ET AXÉS SUR L'APPRENANTE ET SUR L'APPRENANT

Objectif

Mettre les programmes et services d'alphabétisation à la disposition de tous les gens qui en ont besoin.

Stratégies

Fournir un financement continu et adéquat à long terme pour assurer la présence d'un système d'alphabétisation stable et de haute qualité.

Négocier avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC) le financement des programmes d'alphabétisation en Ontario en association avec le COFAM, et s'assurer que cette association ait sa place dans toute entente ultérieure pertinente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Établir et maintenir un partenariat entre les milieux d'alphabétisation, les organismes de services sociaux, et les groupes visés par l'équité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur public, afin de mettre en place des services de soutien également accessibles à l'ensemble des apprenantes et des apprenants.

Assurer l'accès aux services d'alphabétisation sans égard à la participation actuelle ou éventuelle au marché du travail.

Encourager la participation des apprenantes et des apprenants à tous les niveaux et dans tout le système d'alphabétisation.

Mettre au point des méthodes de formation qui répondent aux besoins spécifiques des particuliers, des communautés et des autres groupes, en particulier des femmes, des minorités raciales, des personnes handicapées, des Francophones, des Autochtones et des autres minorités culturelles.

Aider les peuples autochtones à concevoir des modèles de langues autochtones littéraires normalisés afin de permettre la production de matériel didactique dans ces langues.

Élaborer et mettre en oeuvre, dans la mesure du possible, un programme efficace d'alphabétisation en langue maternelle pour ceux et celles dont la langue première n'est ni l'anglais ni le français.

Élaborer, pour le français et l'anglais, des modèles d'alphabétisation à distance en collaboration avec la télévision de service public et commercial, Contact Nord, et d'autres organismes, et chercher à établir des partenariats avec le secteur privé pour financer la programmation.

4.3 DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ DANS L'EMPLOI ET DANS LA PARTICIPATION

Objectif

S'assurer que l'alphabétisation est également accessible à l'ensemble des apprenantes et apprenants, alphabétiseuses et alphabétiseurs et autres participantes et participants.

Stratégies

Accroître, en faisant appel à de meilleures méthodes de recrutement, la représentation des minorités raciales et culturelles et des personnes

handicapées au niveau du personnel et des bénévoles dans les organismes d'alphabétisation.

Mettre en oeuvre des politiques d'équité dans les organismes d'alphabétisation.

4.4 SYSTÈME D'ALPHABÉTISATION

Objectif

Instituer un système d'alphabétisation intégré, efficace, complet et bien coordonné capable de partager les ressources, d'identifier et de combler les lacunes et d'éviter la duplication.

Stratégies

Au sein des communautés :

Coordonner les services de soutien communautaire afin d'assurer la satisfaction des besoins personnels identifiés par les apprenantes et par les apprenants.

Évaluer et élargir des liens entre les principaux partenaires et les programmes afin de répondre aux besoins des apprenantes et des apprenants et des communautés, et de faciliter la mobilité des apprenantes et des apprenants.

Voir à ce que l'évaluation soit accessible à toutes les apprenantes et à tous les apprenants afin de déterminer leur niveau d'alphabétisme et leurs besoins et de les diriger vers les programmes qui leur conviennent.

À l'échelle provinciale :

Établir des accords d'articulation entre les alphabétiseuses et alphabétiseurs afin de garantir des normes pour tous les programmes d'alphabétisation.

Évaluer et élargir les services de soutien du réseau, en établissant par exemple une base de données conviviale et d'accès facile ainsi qu'une ligne d'assistance téléphonique pour faciliter l'orientation des apprenantes et des apprenants vers le programme d'alphabétisation ou d'autres cours préparatoires qui leur conviennent.

4.5 ÉVALUATION DU PROGRAMME

Objectif

Établir, pour l'alphabétisation, des normes fondamentales de qualité ainsi que des méthodes d'évaluation et les appliquer à tous les programmes et services.

Stratégies

Définir un cadre de responsabilisation complet et intelligible pour tous les partenaires engagés dans l'alphabétisation.

Concevoir des méthodes d'évaluation pour mesurer le succès des programmes et pour maintenir les liens de responsabilité.

Adapter les normes fondamentales ou élaborer et mettre en oeuvre des normes additionnelles pour répondre aux besoins spécifiques de secteurs de prestation et de groupes linguistiques culturels particuliers.

Concevoir des méthodes pour évaluer les progrès des apprenantes et des apprenants sur une base continue.

Procéder à une évaluation régulière des programmes d'alphabétisation en collaboration avec les participantes et les participants, les institutrices et les instituteurs et les autres intervenantes et intervenants, afin de s'assurer qu'ils atteignent leurs objectifs et qu'ils sont conformes aux normes fondamentales de qualité.

Procéder à une évaluation du système à l'échelle provinciale une fois que des méthodes appropriées d'évaluation des programmes et des apprenantes et apprenants auront été mises en oeuvre dans tous les secteurs de l'alphabétisation.

Faire des recherches et analyser tous les modèles de programmes pour déterminer les méthodes de prestation par excellence et leur contenu.

4.6 RECONNAISSANCE DE L'APPRENTISSAGE

Objectif

Établir un système de reconnaissance et d'accréditation des compétences de base des adultes à tous les niveaux.

Stratégies

Établir une méthode coordonnée en consultation avec les pourvoyeurs leur permettant d'évaluer les progrès des apprenantes et des apprenants, y compris leur capacité d'utiliser leurs compétences dans de nouveaux milieux.

Collaborer avec le ministère de l'Éducation et de la Formation afin de mettre en place, pour les programmes préparatoires destinés aux adultes, un système d'accréditation reconnu à l'échelle provinciale qui :

- respecte les besoins et les objectifs individuels des apprenantes et des apprenants;

- permet de reconnaître les programmes préparatoires à tous les niveaux; et
- fournit aux adultes qui ont terminé le programme de formation de base au niveau supérieur une attestation reconnue à l'échelle provinciale.

Faire valoir l'attestation auprès des établissements d'enseignement postsecondaire et des employeurs.

4.7 FORMATION DES ALPHABÉTISEUSES ET DES ALPHABÉTISEURS

Objectif

Établir un système coordonné, efficace et complet pour assurer la formation des alphabétiseuses et des alphabétiseurs et des autres participantes et participants des organismes d'alphabétisation et pour reconnaître leur expérience et leur formation.

Stratégies

Élaborer un continuum de cours pour répondre aux besoins variés des alphabétiseuses et des alphabétiseurs.

Élaborer un programme de formation en cours d'emploi pour tous les alphabétiseurs et alphabétiseuses.

Offrir aux alphabétiseuses et aux alphabétiseurs la formation nécessaire pour travailler avec des adultes handicapés et pour reconnaître les difficultés d'apprentissage.

Offrir aux alphabétiseuses et aux alphabétiseurs une formation qui leur permette d'évaluer les divers modes d'apprentissage des apprenantes et des apprenants et d'y répondre.

Établir un système qui reconnaît officiellement la formation initiale et continue des alphabétiseuses et des alphabétiseurs.

5. **NORMES FONDAMENTALES DE QUALITÉ**

PRÉAMBULE AUX NORMES FONDAMENTALES DE QUALITÉ

- L'évaluation favorisera l'amélioration des programmes. L'évaluation sera effectuée en fonction des ressources financières, humaines et professionnelles disponibles.
- À notre avis, les programmes ont besoin d'une source de financement stable et adéquate.
- Le COFAM et les milieux de l'alphabétisation évalueront périodiquement les normes fondamentales de qualité pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins des participantes et participants, des programmes et des secteurs.

5.1 MISSION DU PROGRAMME

Un programme d'alphabétisation de qualité contient un énoncé de mission et des objectifs qui doivent être présentés dans un langage simple et clair ; la mission doit être suivie et partagée avec les participantes et participants et avec les autres intervenantes et intervenants dans la communauté.

5.2 L'ORIENTATION COMMUNAUTAIRE

Un programme d'alphabétisation de qualité prend racine dans la communauté qu'il sert. Les apprenantes et apprenants participent aux décisions qui les touchent directement et à celles qui touchent leur communauté. Le

programme doit être conforme à son fondement théorique et à ses objectifs et doit affermir les individus, leur communauté et leur identité culturelle.

5.3 L'ENGAGEMENT DU PROGRAMME ENVERS LES APPRENANTES ET LES APPRENANTS

Un programme d'alphabétisation de qualité fait valoir, planifie et offre aux apprenantes et aux apprenants des possibilités d'accroître leurs compétences en lecture, écriture, calcul, et autonomie fonctionnelle, ainsi que leur aptitude à la pensée critique et leur capacité de résoudre des problèmes.

5.4 L'ENGAGEMENT DES APPRENANTES ET DES APPRENANTS ENVERS LE PROGRAMME

Un programme d'alphabétisation de qualité exige que les apprenantes et apprenants s'engagent à consacrer une quantité réaliste de temps et d'efforts pour atteindre les buts qu'ils se sont fixés.

5.5 LE RESPECT DES APPRENANTES ET DES APPRENANTS

Un programme d'alphabétisation de qualité favorise de bonnes relations et un respect mutuel entre les apprenantes et les apprenants, les alphabétiseuses et les alphabétiseurs, et les autres personnes dans l'organisme. Les programmes créent un milieu favorable à l'apprentissage, respectent le droit à la confidentialité des apprenantes et des apprenants, et prévoient une évaluation constructive de leurs réalisations.

5.6 MÉTHODES ET APPROCHES AXÉES SUR L'APPRENANTE ET L'APPRENANT

Un programme d'alphabétisation de qualité utilise des méthodes et approches variées qui respectent l'individualité de l'apprenante ou de l'apprenant et qui sont axées sur eux. Il encourage les apprenantes et apprenants à participer individuellement et collectivement à leur apprentissage en vue de le prendre en main.

5.7 L'ACCÈS ET L'ÉQUITÉ

Un programme d'alphabétisation de qualité respecte les différences. Il possède des structures et des systèmes de soutien pour faciliter l'accès et l'équité et pour aider les apprenantes et apprenants de tous les milieux à atteindre leurs buts.

5.8 L'ÉVALUATION DES APPRENANTES ET DES APPRENANTS

Un programme d'alphabétisation de qualité assure une évaluation continue des progrès réalisés par les apprenantes et apprenants. Ces derniers prennent part au processus d'évaluation qui contribue à leur développement.

5.9 TEMPS D'APPRENTISSAGE

Un programme d'alphabétisation de qualité offre aux apprenantes et aux apprenants des périodes d'instruction d'une fréquence et d'une durée suffisantes pour leur permettre de progresser à un rythme raisonnable vers leurs objectifs. La fréquence et la durée d'un programme peut varier en fonction des besoins et des objectifs de chaque apprenante ou apprenant ou aussi en fonction des ressources accessibles aux programmes.

5.10 NOMBRE D'APPRENANTES OU D'APPRENANTS PAR
ALPHABÉTISEUSE OU ALPHABÉTISEUR

Un programme d'alphabétisation de qualité a un nombre d'apprenantes ou d'apprenants par alphabétiseuse ou alphabétiseur qui est établi en fonction des besoins des apprenantes et apprenants, de leur niveau d'instruction et du mode d'enseignement utilisé.

5.11 MATÉRIEL DIDACTIQUE

Un programme d'alphabétisation de qualité utilise une grande variété de matériel didactique qui concorde avec le fondement théorique du programme, convient aux adultes et répond aux besoins des apprenantes et apprenants. Le matériel utilisé doit être conforme au Code des droits de la personne de l'Ontario.

5.12 FORMATION DES ALPHABÉTISEUSES ET ALPHABÉTISEURS

Un programme d'alphabétisation de qualité est doté d'alphabétiseuses et d'alphabétiseurs ayant reçu une bonne formation andragogique en éducation de base. Leur formation initiale s'accompagne d'une formation continue.

5.13 EXTENSION DES SERVICES

Un programme d'alphabétisation de qualité recourt à des stratégies positives et efficaces pour attirer les apprenantes et apprenants ainsi que les autres participantes et participants.

5.14 SERVICES DE SOUTIEN

Un programme d'alphabétisation de qualité aide les apprenantes et apprenants à accéder aux services de soutien dont ils ont besoin, que ce soit au sein du programme ou dans la communauté. Par exemple, ces services comprennent le transport, les garderies, le counselling, l'évaluation, ainsi que l'information et l'orientation vers des organismes pouvant répondre à leurs besoins économiques, culturels et sociaux.

5.15 LIENS ORGANISATIONNELS

Un programme d'alphabétisation de qualité entretient des liens communautaires et organisationnels pour :

- réaliser les buts du programme;
- aider les apprenantes et les apprenants à passer efficacement d'un programme d'éducation à un autre, à jouer un plus grand rôle au sein de leur communauté, à poursuivre leur formation, ou à obtenir un emploi;
- intégrer et consolider la prestation des services d'alphabétisation au niveau local; et
- s'assurer que l'alphabétisation fait partie intégrante du système général d'éducation et de formation.

5.16 RESPONSABILITÉ DU PROGRAMME

Un programme d'alphabétisation de qualité tient ses promesses. Il a des comptes à rendre aux apprenantes et aux apprenants, aux organismes qui le parrainent, à ses partenaires, à la collectivité et aux bailleurs de fonds. Toutes les intervenantes et tous les intervenants, et non pas seulement le personnel, sont responsables du succès du programme.

5.17 RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE

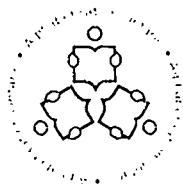
Un programme d'alphabétisation de qualité met sur pied et maintient des systèmes financiers et administratifs solides pour fournir des renseignements statistiques, financiers et généraux précis et ponctuels.

5.18 ÉVALUATION DU PROGRAMME

Un programme d'alphabétisation de qualité prévoit une évaluation annuelle de son efficacité. L'évaluation du programme doit se faire sur une base participative et continue.

Conseils du COFAM

Des conseils sont chargés d'examiner et d'évaluer tous les programmes, services et systèmes de prestation du COFAM, y compris ceux de l'alphabétisation. Après cet examen, ils pourront faire des recommandations au Conseil d'administration du COFAM.



Branché sur l'alphabétisation

Pour communiquer avec un des nombreux groupes qui offrent une formation en alphabétisation en Ontario :

- Cherchez sous **LEARN** dans les pages jaunes de votre annuaire téléphonique un organisme qui vous aidera à trouver le programme qu'il vous faut dans votre région.
- Appelez la ligne ouverte du **COFAM, RENSEIGNEMENTS COFAM** au 1-800-387-5656. On répondra à vos questions sur l'alphabétisation et on vous donnera le numéro de téléphone des groupes que vous pouvez contacter.

Pour vous renseigner davantage sur l'alphabétisation, pour obtenir des copies additionnelles du présent dépliant ou pour commander d'autres publications sur l'alphabétisation, contactez :

LA SECTION DE L'ALPHABÉTISATION

Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre
625, rue Church, 3e étage
Toronto (Ontario) M4Y 2E8

(416) 326-5482

(416) 326-5505 (télécopieur)

(416) 326-5493 (ATS)

Veillez prévoir quatre semaines pour la livraison.

Available in English: **Framework and Quality
Standards for Adult Literacy Education in Ontario**

ISBN 0-7778-3617-3



Ontario Training
and Adjustment Board
Conseil ontarien de
formation et d'adaptation
de la main-d'œuvre



Imprimé sur du papier recyclé à 100% / Imprimé au Canada
post-consommation avec des encres de soya / ISBN 0-7778-3621-1

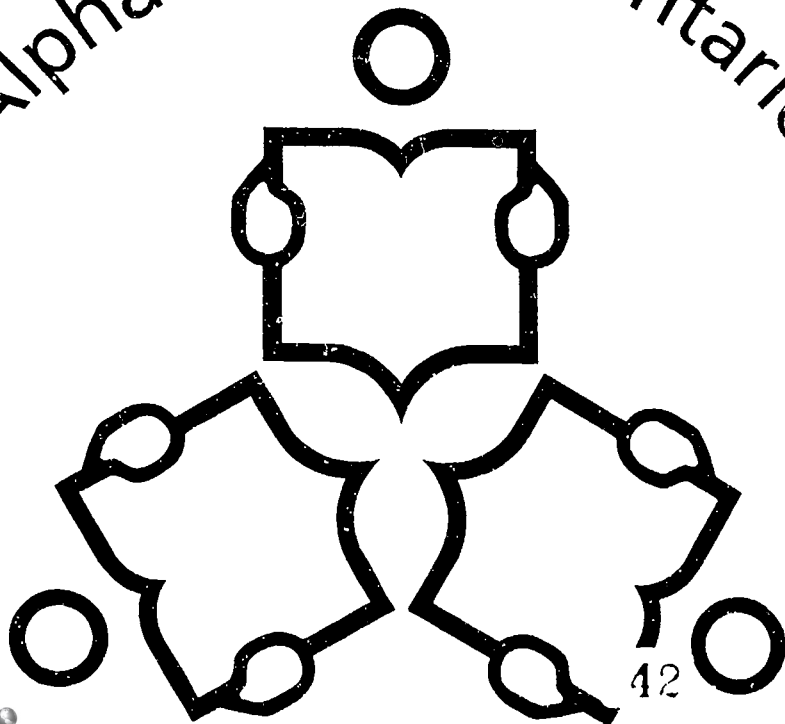


OTAB
COFAM

Ontario Training
And Administrative Board
100 Queen Street West
Toronto, Ontario M5H 2R2
Tel: 416-593-7272

Alphabétisation Ontario

BEST COPY AVAILABLE



42

Alphabétisat